

In Extenso

A.G.I.R

***34 Rue Lazare Carnot
61000 – ALENCON***

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2019

**In Extenso
Orne**

**30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX**

A.G.I.R

Association

Siège social : 34 Rue Lazare Carnot

61000 – ALENCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau de l'association sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le préambule de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du COVID-19 et ses effets sur l'activité de l'association en 2020.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre association comptabilise des subventions de fonctionnement et des aides de l'Etat, tel que décrit dans l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés de la présentation et du rattachement de ces produits d'exploitation perçus par l'association en fonction des actions menées en 2019.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication au Conseil d'administration appelée à statuer sur les comptes .

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

ALENCON, le 07 Septembre 2020
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE


Sébastien LANDAIS

ANNEXE

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan actif

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	23 042	12 193	10 849	14 981
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	23 042	12 193	10 849	14 981	
	Immobilisations corporelles	Terrains	47 263	6 830	40 433	42 701
		Constructions	786 100	139 752	646 347	680 019
Inst.techniques, mat.out.industriels		155 519	93 144	62 374	80 319	
Autres immobilisations corporelles		662 454	476 515	185 939	221 004	
Immobilisations grevées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	8 967		8 967			
TOTAL	1 660 305	716 242	944 063	1 024 044		
Immobilisations financières	Participations	10 005		10 005	10 005	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés	10 673		10 673	10 482	
	Prêts					
Autres immobilisations financières	1 154		1 154	1 154		
TOTAL	21 832		21 832	21 641		
Total I	1 705 181	728 435	976 745	1 060 667		
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commande				7 362	
	Créances ⁽²⁾	Créances usagers et comptes rattachés	187 901	33 448	154 453	162 080
		Autres créances	85 973		85 973	193 232
		TOTAL	273 875	33 448	240 427	355 312
	Divers	Autres titres				
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		961 871		961 871	805 322	
Charges constatées d'avance (4)	9 491		9 491	14 155		
Total II	1 245 237	33 448	1 211 789	1 182 154		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecart de conversion Actif	V					
TOTAL DE L'ACTIF ((I)+(II)+(III)+(IV)+(V))		2 950 418	761 883	2 188 535	2 242 822	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					

Edité à partir de l'annexe V.1.7.0.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

SC



Bilan passif (avant répartition)

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	602 002	602 002
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	603 959	582 761
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	41 334	21 197
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	155 418	134 617	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		1 402 714	1 340 579
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	219	444
	Provisions pour charges	6 987	13 289
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		18 750
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		7 206	32 483
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	381 580	403 104
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 786	61 014
	Dettes fiscales et sociales	282 810	317 214
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		44 033
	Autres dettes	649	2 246
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	45 787	42 145	
Total III		778 614	869 759
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		2 188 535	2 242 822
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an	343 416	367 247
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	435 197	502 512
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	29	7
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

Edicé a passif et : L. 900-7470

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



Compte de résultat

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019

Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises			
	Production vendue : Biens	26 858	46 984	
	Services liés à des financements réglementaires	9 601	4 288	
	Autres services	1 290 139	1 245 838	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	1 326 599	1 297 111	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons	130	130	
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	1 096 757	1 034 260	
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	53 402	38 450		
Autres produits	50 435	51 695		
Total des produits d'exploitation I		2 527 325	2 421 647	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	92 867	96 106
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)		224 786	197 732
	Impôts, taxes et versements assimilés		149 740	83 450
	Salaires et traitements		1 659 136	1 578 420
	Charges sociales		266 395	359 491
	Dotations	• sur immobilisations	109 227	92 725
	d'exploitation	• sur actif circulant : provisions	21 611	293
		• pour risques et charges : provisions		466
Subventions accordées par l'association		2 591	4 571	
Autres charges				
Total des charges d'exploitation II		2 526 356	2 413 257	
Résultat d'exploitation (I-II)		968	8 389	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés			
	Déficits ou excédents transférés			
Produits financiers	Produits financiers de participations		153	
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	2 678	3 340	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers V		2 678	3 494	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées	5 695	4 422	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI		5 695	4 422	
Résultat financier (V-VI)		-3 017	-927	
Résultat courant avant impôt (I+II+V+V-VI)		-2 048	7 461	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			

Fait à Paris le 10/01/2020, V.A.7.9

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

S



Compte de résultat

Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019

Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 156
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	25 055	31 499
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	25 055	35 656
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	206	2 098
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		956
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	206	3 055
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		24 849	32 601
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		216	116
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		18 750	
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			18 750
Total des produits (I+II+V+VI+X) XIII		2 573 808	2 460 798
Total des charges (III+IV+VII+VIII+IX+X+XII) XIV		2 532 474	2 439 601
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		41 334	21 197
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits		1 091 210	1 018 133
Bénévolat		38 362	56 529
Prestations en nature			4 680
Dons en nature		1 052 848	956 924
Charges		1 091 210	1 018 133
Secours en nature		1 052 848	956 924
Mise à disposition de biens et services			4 680
Personnel bénévole		38 362	56 529



1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Néant.

1.2 Evènements post-clôture

En raison de l'épidémie de coronavirus et des mesures de confinement décidées par le Gouvernement à compter du 17 mars, l'association se trouve impactée par une réduction partielle d'activité.

Cet évènement postérieur à la clôture de l'exercice n'étant pas lié à des conditions existant à la date de clôture, il n'y a pas lieu d'ajuster les comptes clos au 31 décembre 2019.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés « Etats financiers » comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément à la réglementation en vigueur et en particulier avec les règlements publiés par le Comité de Réglementation Comptable (CRC), notamment le plan comptable général (Règlement CRC 99-01 modifié).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 2014-01.

1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Voir tableau joint aux comptes annuels.

2.1.2 Tableau des amortissements

Voir tableau joint aux comptes annuels.

2.1.3 Immobilisations incorporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

Les principales acquisitions concernent le logiciel de caisse. Aucune sortie n'a été réalisée sur l'exercice.

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an à 3 ans

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



2.1.3.3 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Aménagements de terrains	Linéaire	15 à 30 ans
Constructions	Linéaire	15 à 30 ans
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Aménagement	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Mobilier du bureau	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.3.4 Immobilisations financières

Désignation	Montant
Participation SAS Propre et Nett. Orne	10 000
Autres titres immobilisés	10 673
Dépôts et cautionnements versés	1 155
Parts sociales	5
Total	21 833

2.1.3.5 Participation Propre et Nett. Orne

L'association détient 100 % du capital de la SAS Propre et Nett. Orne située 34 rue Lazare Carnot à Alençon.

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau	Valeur comptable des titres		Chiffres d'affaire du dernier exercice	Résultat du dernier exercice
			Brute :	Nette :		
SAS Propre et Nett. Orne	10 000	136 210	10 000	10 000	262 225	7 688



2.1.4 Créances

2.1.4.1 Immobilisations incorporelles

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
Créance actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances clients et comptes rattachés	187 901	187 901	
Autres	85 973	85 973	
Charges constatées d'avance	9 491	9 491	
Total	283 365	283 365	/
(1) Prêts accordés en cours d'exercice Prêts récupérés en cours d'exercice			
(a) non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours			

2.1.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 9 491 € et concernent l'exploitation.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	602 003			602 003
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise	367 318			367 318
Autres fonds associatifs	234 685			234 685
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	/	/	/	/
Réserves	582 761	21 198	/	603 959
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



2.2.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
IDR	7 207	/	7 207

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 7 207 €.

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite présumé : 62 ans
- Taux d'actualisation : 0,85 %.

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise les statistiques fournis par la ARES.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les femmes et les hommes.

Le pourcentage de cotisations à supporter par l'entité lors du versement des indemnités se situe à 40 %.

Cet engagement est entièrement comptabilisé en provision pour charges.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



2.2.3 Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	381 580	38 165	189 295	154 121
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 786	67 786		
Dettes fiscales et sociales	282 810	282 810		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	649	649		
Produits constatés d'avance	45 787	45 787		
Total	778 614	435 197	189 295	154 121
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	35 585			

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

3.1.1 Tableau de répartition du chiffres d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	Montant
Ventes diverses	26 858
Activités Aide	441 870
Participations des usagers aux activités textiles	504 459
Actions propreté	257 251
Convention de mise à disposition du personnel	84 129
Convention de mise à disposition locaux	12 032
Total du chiffre d'affaires	1 326 599

3.1.2 Subvention d'exploitation

Ces subventions comprennent les financements suivants :

Dispositif CDDI	940 544
Subvention d'exploitation	24 047
Subvention PDI	121 155
Autres subventions des collectivités	11 011
Total	1 096 757

3.1.3 Résultat par établissement

Le résultat des activités d'Agir est le suivant :

• Etablissement Agir	6 344
• Etablissement Titres	25
• Etablissement Aide	34 048
• Etablissement Siège	<u>917</u>
Total de l'ensemble	41 334



3.1.4 Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Soit en ETP	ETP N-1
Cadres	3	3	4
Non Cadres	13	13	13
Contrats aidés	123	59	61
Total	139	75	78

3.1.5 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat en association et à l'engagement éducatif, il n'a pas été versé de rémunérations et avantages en nature aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles.

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



4 Autres informations

4.1 Informations concernant les contributions volontaires

4.1.1 Etablissement Agir

Les contributions volontaires des bénévoles au fonctionnement de l'association ont été valorisées de la façon suivante :

- Temps passés multipliés par le taux horaire Sofres : 38 362 €.
- En vendant les vêtements au tiers de la valeur marchande, l'association fait bénéficier à ses usagers d'un don correspondant aux deux tiers de leur valeur, soit la somme globale de 1 052 848 €.

4.2 Engagements hors bilan

4.2.1 Engagements financiers

	N	N-1
Engagements donnés		
Avals		
Cautions		
Hypothèques	167 141	183 381
Effets escomptés non échus		
Autres		
Privilège prêteur de deniers	199 149	/
Engagements reçus		
Avals		
Cautions		
Autres		

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*



Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)
Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A.
9 avril 2020

5 Tableaux annexes

CERTIFIÉ
*Le Commissaire
aux Comptes*

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France].



Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Immobilisations		Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virements poste à poste	Valeur brute fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	21 395	1 646			23 042
	Total II	21 395	1 646			23 042
Immobilisations corporelles	Terrains	47 263				47 263
	Constructions	786 100				786 100
	Install. techn., matériel, outillage	153 306	2 212			155 519
	Install.générales, ag. am. divers	467 046	3 633			470 680
	Matériel de transport	117 544	5 300			122 844
	Mat. bur. et informatique, mobilier	65 576	3 353			68 930
	Immob. corp. en cours					
	Avances et acomptes		8 967			8 967
	Total III	1 636 838	23 467			1 660 305
Immobilisations financières	Participations	10 005				10 005
	Créances rattachées à des part.					
	Autres titres immobilisés	10 482	191			10 673
	Prêts et autres immob. financières	1 154				1 154
	Total IV	21 641	191			21 832
Total général (I+II+III+IV)		1 679 875	25 305			1 705 181



Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Immobilisations		Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virements poste à poste	Amortissements fin exercice
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
	Total I					
	Autres immobilisations incorporelles	6 414	5 778			12 193
	Total II	6 414	5 778			12 193
Immobilisations corporelles	Terrains	4 562	2 267			6 830
	Constructions	106 080	33 671			139 752
	Install. techn., matériel, outillage	72 986	20 157			93 144
	Install. générales, ag. am. divers	295 866	28 468			324 335
	Matériel de transport	78 900	13 634			92 534
	Mat bur. et informatique, mobilier	54 396	5 248			59 644
	Immobilisations grevées de droits					
	Total III	612 793	103 449			716 242
Total général (I+II+III)		619 207	109 227			728 435



Association Aider pour Générer Insertion et Réussite (AGIR)

Nature des réserves et provisions		Montant début exercice	Augmentations : dotations	Diminutions : reprises	Montant fin exercice
Réserves	Réserves indisponibles				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves consécutives à l'octroi de subv. d'invest.				
	Autres réserves réglementées				
	Réserves pour projet associatif				
	Autres réserves	582 761	21 197		603 959
	Total réserves	582 761	21 197		603 959
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires				
	Autres provisions réglementées				
	Total				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques d'emploi				
	Autres provisions pour risques	444		225	219
	Provisions pour pensions et obligations similaires	13 289		6 301	6 987
	Provisions pour grosses réparations				
	Autres provisions pour charges				
	Total	13 733		6 526	7 206
Provisions pour dépréciation	Immobilisations incorporelles				
	Immobilisations corporelles				
	Immobilisations financières				
	Stocks et en-cours				
	Usagers	13 978	21 611	2 141	33 448
	Autres provisions pour dépréciation				
	Total	13 978	21 611	2 141	33 448
Total général des provisions et dépréciations		27 712	21 611	8 668	40 654
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles			21 611	8 668	

In Extenso

A.G.I.R

Association

Siège social : 34 rue Lazare Carnot

61000 - ALENÇON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

CONVENTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION N°1

Entités concernées : AGIR et Propre&Nett.Orne

Personne concernée: M. LE LOUARN Président

Nature, objet, modalités : Au cours de l'exercice 2019, des conventions de mise à disposition de personnel ont été signées entre l'association AGIR La Redingote et la SASU Propre&Nett.Orne pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice 2019, la facturation de mise à disposition s'est élevée à 61 159,84 €.

CONVENTION N°2

Entités concernées : AGIR et Propre&Nett.Orne

Personne concernée: M. LE LOUARN, Président

Nature, objet, modalités : Au cours de l'exercice 2019, une convention de mise à disposition de locaux a été signée entre l'association AGIR La Redingote et la SASU Propre&Nett.Orne pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Le montant comptabilisé en produit au titre de cette convention est 12 032,25€.

CONVENTION N° 3

Entités concernées : AGIR et Propre&Nett.Orne

Personne concernée : M. LE LOUARN Président

Nature, objet, modalités : En date du 4 janvier 2015, une convention de trésorerie a été signée entre l'association AGIR La Redingote et la SASU Propre&Nett.Orne. Cette convention est renouvelée par tacite reconduction tous les ans. Les avances de trésorerie ne font pas l'objet d'une rémunération.

ALENCON, le 07 Septembre 2020

Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE


Sébastien LANDAIS